

**Assemblée Générale, le mercredi 20 janvier 2021 à 14h30, à la bourse du travail.**

**Pour faire un point sur la situation actuelle, mais aussi réfléchir collectivement sur quels leviers actionner afin de mobiliser largement les collègues.**

**Quelles priorités ? Quelle (s) action (s) le 11 février date anniversaire de la loi 2005 sur le handicap.**

**Un métier indispensable...mais pour 760 euros en moyenne, une expertise non reconnue, des conditions de travail qui se dégradent, une non prise en compte de la situation spécifique du fait de la crise sanitaire, pour les AESH c'est toujours l'urgence sociale !**

Alors que le gouvernement communique sur la soi-disante « déprécarisation » des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap et promet la revalorisation de leur métier depuis des lustres, **rien ne bouge !** les AESH veulent rappeler qu'ils et elles (plus de 90% de femmes) sont majoritairement employées à temps partiel au SMIC, alors même que leur métier reconnu d'une très grande utilité publique nécessite des compétences spécifiques. De plus, dans le temps de travail ne sont pas pris en compte, l'auto-formation, la coordination avec les enseignants, la préparation des supports de cours adaptés et maintenant le travail en distanciel lorsque les situations l'exigent. Les AESH ne perçoivent pas non plus les indemnités REP et REP+ et ils/ elles ne sont pas non plus pour l'instant concerné.e.s par l'éventuelle prime d'équipement, alors même que ce sont les personnels les plus précaires. Malgré les discours du ministère, plusieurs centaines d'élèves du département ne sont toujours pas pris en charge. L'accompagnement des élèves se voit même dégradé par la mise en place des PIAL et la généralisation de la mutualisation à outrance, réduisant le nombre d'heures d'accompagnement des élèves. La mise en place des PIAL se traduit aussi très souvent par une aggravation des conditions de travail, au détriment d'une relation approfondie et pérenne avec l'élève. La course effrénée du DASEN, via les IEN de circonscription, concernant la mise en place de ce dispositif est catastrophique dans la gestion des AESH et impacte fortement les équipes éducatives.

#### **La crise sanitaire aggrave la situation :**

- Les AESH ne disposent pas toujours des protections nécessaires (masques FFP2, F2, inclusifs, visières...) alors même que les gestes barrières, s'avèrent difficiles du fait du handicap de beaucoup d'élèves et de la nécessité pour l'AESH d'être au plus près des élèves.
- De nombreux-ses AESH malades ne sont pas remplacés, ce qui aggrave les conditions de travail des enseignant.e.s et des autres AESH.
- De nombreux-ses AESH sont affectés à des tâches qui sortent du cadre de leurs missions.

À quelques jours, de la date anniversaire de la loi handicap de **2005**, et après une forte mobilisation autour de l'exigence de moyens pour une école inclusive de qualité, **les AESH de l'éducation nationale refusent d'être toujours les travailleurs et travailleuses pauvres de l'éducation nationale.** Ils et elles exigent une vraie revalorisation et une vraie reconnaissance, ce qui passe par leur titularisation, une augmentation significative de leur salaire, la prise en compte réelle dans leur temps de travail des heures invisibles (auto formation, coordination, préparation), la prise en compte de la pénibilité et le droit aux primes et indemnités en vigueur (indemnités REP, REP+, prime d'équipement...), une formation continue effective, une évolution de carrière, le recrutement des AESH à la hauteur des besoins et des conditions de travail satisfaisantes...

**Ce gouvernement communique beaucoup, mal, et il est SOURD à nos revendications !**

